

++

****REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.10.2007**

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal s'est réuni le vingt six octobre deux mille sept à vingt heure trente, salle de la mairie, sous la présidence Mr ROUGIER, Maire.

Etaient présents : MRS ROUGIER, AUTEXIER, BEAULIEU, BOUCHON, BEAL, DELIAS, Mmes SAUTERAU, TRIMOULINARD.

Absents excusés : Mr DUBREUIL, Mr DAVIES donne pouvoir à Mr BOUCHON

Absent : Mr DUPE

1° Lecture et approbation du procès verbal de la précédente réunion :

Il est adopté à la majorité des membres présents ou représentés.

2° Travaux des logements du presbytère :

Le suivi est assuré chaque vendredi par une réunion de chantier à laquelle assistent des membres de la commission des Bâtiments.

Les logements devraient pouvoir être proposés à la location dès février 2008. Il s'agit de logements conventionnés dont les loyers seront augmentés au 1^{er} juillet 2008 conformément à la loi.

Une subvention de 4000 euros a été accordée pour l'aménagement de ces logements. Cette subvention a été attribuée par l'équipement, par l'intermédiaire de Mr H. DE RICHEMONT.

3° Indemnités IAT ou IFTS aux employés :

IAT : Indemnité d'Administration et de technicité : Adjoint technique principaux / ouvriers communaux.

IFTS : Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires : Secrétaire de MAIRIE

Cette indemnité est reconduite tous les ans par tacite reconduction et revalorisées en fonction du montant de référence (délibération du 24/03/2005)

Le Maire propose au conseil municipal que Jean-Luc BIGAUD bénéficie de cette indemnité selon le grade.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

4° Indemnité de conseil et de Budget à la trésorière :

Le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies dans l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité du conseil au taux de 100 % par an soit 200.98 euros pour 2007
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à GUILLOTIN Marion, receveur municipal
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 euros

5° Convention de mise à disposition du stade à la commune de Lussac (avenant) :

Le maire fait état du rejet de la trésorerie, de sa demande de remboursement des taxes sur les ordures ménagères, motif cette charge n'avait pas été inscrite dans la convention.

Un avenant sera rédigé et signé pour inclure ce remboursement dans les charges.

6° Voirie :

- La présentation d'un projet de travaux prévus par EDF pour la rénovation de la ligne à haute tension du Moulin de Brassac à la Gasse. Une partie sera enterrée, l'autre aérienne. Le début des travaux est fixé le 5 novembre 2007.

Un plan est remis au conseil municipal concernant ces travaux.

Le Maire donne lecture d'un texte de loi concernant l'éventualité d'opter pour la suppression de déclaration de travaux, pour l'édification des clôtures

Le conseil après en avoir délibéré, tient à conserver un droit d'examen de ces demandes pour prévoir tout risque de détérioration de la voie publique (arbres, empiètement etc..)

-FDAC 2008 :

Le Maire ne souhaite pas s'engager dans le FDAC 2008, les travaux 2006 n'ayant pas donné satisfaction, malgré tout les sommes demandées sont conséquentes.

- Voiries (suite)

Des travaux sont nécessaires au lieu-dit La Gasse, un devis est présenté pour la voie communale 108. Le devis établie par la société T.P.R de Roumazières, pour un montant de 2704.15 euros, et un autre devis est établi, pour la voie communale CR 15, par la même société T.P.R, pour un montant de 3125.48 euros.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour les deux devis.

7° Questions diverses :

* Madame AUDOIN étant toujours en arrêt maladie est remplacée par Mme Corinne MOREAU.

L'avis donnant les jours et heures d'ouverture de la mairie et de l'agence postale a été diffusé dans la commune.

* Mr BEAL signale que suite aux travaux réalisés par la SAUR, une partie de la voie allant à la salle polyvalente n'a pas été regoudronné dans sa totalité.

Alain Delias prendra contact avec le responsable de la SAUR.

* Calitom : A compter de 2008, la dépose des déchets des communes dans les déchetteries leur seront facturés au poids, notre commune est peu concernée par cette mesure actuellement, et s'attachera au mieux, à ne pas utiliser les services des déchetteries.

* L'entreprise ALLEZ sera chargée de l'installation des décorations de Noël existantes.

Le conseil ne souhaite pas engager de nouveaux investissements pour cette année.

* Cérémonie du 11 novembre 2007

Le rassemblement est prévu à 10 heures à la mairie, un vin d'honneur offert par la municipalité sera servi à la mairie.

* Le bulletin paraîtra début janvier, il a été demandé de faire un article sur les déchets, ordures ménagères etc...

8° Divers :

Galette des Rois : Dimanche 13 janvier à 11h30

Repas des anciens : le 24 février 2008

Elections municipales : le 9 et 16 mars 2008

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.